

# Les Échos de Bramefarine

n° 56 – décembre 2012 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



*Les fêtes de fin d'année approchent, le Père Noël arrivera à Saint-Maximin dès le 21 décembre, à l'école (voir programme ci-dessous).*

*Concernant l'avenir de notre commune, et avec l'avancement du plan local d'urbanisme (PLU), une année riche en réflexions, concertations et décisions, s'achève. Un large consensus est apparu quant aux souhaits d'évolution de Saint-Maximin, et c'est rassurant !*

*C'est rassurant, car cela traduit une réelle volonté commune d'évoluer avec notre temps,*

*tout en préservant la qualité de vie, les relations entre habitants, mais aussi notre environnement au quotidien.*

*C'est rassurant également, car ce consensus traverse toutes les générations, tous les habitants, qu'ils soient résidents de longue date, ou arrivants plus récents. L'an prochain, il nous faudra formaliser tout cela dans un document « PLU », et mettre en place les nécessaires procédures de validation.*

*En attendant, avec tout le conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et je vous donne rendez-vous le **vendredi 11 janvier prochain, à 19 heures, à la salle polyvalente, pour les vœux 2013.***

*René Pois-Pompée. ■*

## Spectacle de Noël : samedi 21 décembre 2012

Comme chaque année, les enfants de la commune de Saint-Maximin vont vous offrir un agréable moment pour le traditionnel spectacle de fin d'année. Ce spectacle de Noël, mis en scène par les enfants, débutera vers 15 heures, le vendredi 21 décembre 2012. Il sera suivi d'un goûter offert aux enfants par l'association Vive l'école. Vous pourrez également profiter des jeux mis à votre disposition.



Surtout, n'oubliez pas de repartir avec un souvenir : des créations de Noël fabriquées par les enfants de l'école !

Les animations se termineront par un merveilleux spectacle pyrotechnique, offert par la mairie, qui se déroulera, aux alentours de 17 heures, dans le parc du centre-village, avec l'étonnante arrivée du Père Noël. Un vin chaud vous sera alors offert.

Venez nombreux pour participer à ce moment unique ! ■

## Paniers de Noël

Comme chaque année, l'équipe municipale va remettre aux plus anciens d'entre nous le désormais rituel « panier de Noël ». Cette distribution concerne les habitants de la commune, âgés de plus de 70 ans. Elle aura lieu le samedi 22 décembre. Si vous êtes concerné(e)s et si

vous deviez être absent(e)s ce jour-là, merci de prévenir la mairie pour que votre panier soit déposé chez un voisin de votre choix ou tenu à votre disposition en mairie (tél 04 76 97 60 19, mél : [mairie@stmaximin38.fr](mailto:mairie@stmaximin38.fr)). ■

## Rythmes scolaires : une enquête auprès des habitants



Le 9 octobre 2012, à l'occasion de la remise officielle du rapport sur la refondation de l'école, François Hollande a précisé à la Sorbonne sa « feuille de route » pour

l'école. Il veut moins de redoublements et des devoirs faits à l'école.

Il a également déclaré : « Je suis favorable au retour à une semaine de neuf demi-journées... La réforme des rythmes n'est pas la clef de tout : mais elle est l'un des leviers de la réussite. Ce projet exige que les élèves ne soient pas livrés à eux-mêmes à partir du milieu de l'après-midi et que les inégalités d'accès aux activités éducatives, culturelles ou sportives ne s'en trouvent pas creusées. Des solutions existent : l'accompagnement périscolaire, la pratique culturelle et sportive, l'aide aux devoirs. Cette réforme de **la semaine de quatre jours et demi doit pouvoir être engagée dès la rentrée.** »

Le Parlement devrait voter une loi, dans ce sens, en janvier prochain. Nous devrions donc avoir, prochainement, des précisions sur la nouvelle organisation de ces temps périscolaires.

**À Saint-Maximin**, nous allons devoir faire des choix d'organisation et de moyens :

- allons-nous changer les rythmes scolaires dans notre commune dès 2013, ou attendre 2014 ? ;
- comment allons-nous organiser les tranches horaires « libérées » quotidiennement (de 15 h 30 à 16 h 30) ? ;
- faut-il prévoir la restauration scolaire le mercredi à midi ?...

Le conseil municipal a donc décidé de consulter les familles qui ont des enfants, scolarisés à Saint-Maximin (sauf ceux en CM2 qui ne seront plus à Saint-Maximin l'an prochain), ainsi que les familles qui ont des enfants qui entreront à l'école à la rentrée prochaine.

Un questionnaire sera très prochainement diffusé, courant janvier, pour mieux cerner les attentes des parents. Par ailleurs, nous travaillons avec d'autres communes, ainsi que la communauté de communes, afin d'étudier des solutions intercommunales possibles pour l'accompagnement des enfants en période périscolaire, solutions plus diversifiées, mieux adaptées et sans doute moins onéreuses.

Bien évidemment, les habitants de la commune bénéficieront d'un retour d'informations, en particulier des conclusions de notre enquête. À l'issue de cette concertation, et avec les éléments fournis par l'Éducation nationale, le conseil prendra les décisions qui conviennent.



Notre objectif est de pouvoir arrêter, au cours du premier trimestre 2013, les orientations de principe qui, sans attendre le dernier moment, permettront à la collectivité et aux familles de prendre les dispositions nécessaires pour accompagner au mieux ce changement de rythme scolaire, dans l'intérêt de nos enfants. ■

## Travaux sur Répidon

Débutés le 8 octobre dernier, les travaux d'assainissement sur le secteur de Répidon se sont terminés le 20 novembre.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment des blocs de rochers de plusieurs tonnes qu'il a fallu évacuer ou casser sur place, les délais ont été respectés.

Nous saluons le professionnalisme de l'entreprise SMED pour la qualité du travail réalisé et ses relations avec les riverains.

Merci aux habitants pour leur compréhension face à la gêne causée, mais c'est maintenant du passé ! ■

## PLU : « concertation personnalisée »

La municipalité a décidé, notamment pour l'élaboration du PLU, de jouer pleinement la carte de la concertation avec les habitants.

Dans cette optique, nous avons déjà organisé deux réunions publiques, comme nous nous y étions engagés. Nous avons même été plus loin, en proposant des réunions thématiques. Une

première réunion, à la demande de certains habitants, s'est tenue récemment et a porté sur les réaménagements du centre-bourg.

Nous souhaitons aller encore plus loin dans la concertation, et permettre au plus grand nombre de s'exprimer. En effet, ce n'est déjà pas toujours facile de prendre la parole en public, mais ça l'est encore moins, quand on découvre

tout juste un sujet qui vient de vous être présenté... on a souvent besoin d'y réfléchir tranquillement, de prendre un peu de recul et c'est là qu'arrivent des interrogations, des idées et parfois des propositions... mais la réunion publique est terminée depuis longtemps !...

C'est pourquoi, nous proposons aux habitants de la commune, une nouvelle forme de concerta-

tion : des réunions de « concertation personnalisée »... Nous testerons cette méthode durant le premier trimestre 2013, dans un premier temps. Nous en ferons le bilan avant de nous engager éventuellement au-delà.

Vous avez des questions ou des idées sur un sujet d'ordre collectif, présenté ou non en public ?...

vous en parlez avec vos voisins et connaissances... vous êtes deux ou trois familles à vouloir approfondir un sujet ou simplement en reparler ?... Nous vous proposons de prendre rendez-vous en mairie et nous viendrons chez vous (à deux ou trois élus) pour en reparler très directement et librement, avec vous, en « petit comité ».

NB : durant ce premier trimestre de test, aucune décision, parcelle par parcelle, ne sera encore arrêtée. Il n'est donc pas utile de nous demander un rendez-vous pour savoir si tel ou tel terrain sera constructible ou non, nous ne serions pas en mesure de vous répondre. En revanche, vous serez invités à vous exprimer à ce sujet, notamment lors de l'enquête publique prévue autour de l'été 2013. ■



## Déneigement

Le déneigement de la commune fonctionne plutôt bien, quand on compare à ce qu'il se fait ailleurs... le chasse-neige intervient dès que nécessaire sur les routes communales de Saint-Maximin. Le déneigement et le salage de la RD 9 étant à la charge du département (passage toutes les nuits du camion du conseil général vers 4 h 30 / 5 heures).

La commune est tenue de déneiger l'espace public (essentiellement des voiries, chez nous, car nous n'avons que peu de trottoirs). Le chasse-neige doit effectuer sa tournée rapidement, car, bien évidemment, chacun veut être déneigé le premier ! Cela ne l'empêche pas, dans la mesure du possible, de faire pivoter sa lame pour éviter les tas de neige devant les entrées des maisons, même si ce n'est pas toujours très facile...

Un chasse-neige ne se manie pas aussi facilement qu'une mobylette ! Il se peut que certains habitants ne puissent pas passer immédiatement après, avec leur voiture, et qu'il leur faille prendre la pelle pour dégager leur entrée et l'accès à leur maison du fait de la neige entassée... Soyez persuadés que le conducteur du chasse-neige fait son possible.

Si, toutefois, certains rencontraient des difficultés particulières (personnes âgées notamment), n'hésitez pas à vous faire aider, soit par le voisinage soit, à défaut en passant un simple coup de fil à la mairie, nous trouverons, avec vous, une solution. ■



## Circulation à Saint-Maximin

Au moment des Fêtes de la Tour 2012 (Pentecôte), le service des routes de la direction départementale des territoires (DDT – anciennement DDE) a procédé à des comptages routiers sur notre commune.

Deux lieux de comptages ont été retenus : un point en bas de la commune (sous le hameau d'Avallon) et un point en haut (sous le hameau de Les Bruns) – voir plan ci-joint. Les comptages se sont déroulés durant deux semaines, jour et nuit. Ils ont également permis de noter la vitesse des véhicules, tant en montée qu'en descente.

Concernant le point de comptage en bas (voir plan), il a été compté 10 000 véhicules sur la période, soit 800 véhicules par jour, en montée et autant en descente, soit 1 600 véhicules par jour. Le trafic de nuit est quasi nul : 0,3 % (soit 5 véhicules par nuit, en moyenne).

La vitesse moyenne relevée, à la montée, est de 63 km/h de jour et de 62 km/h la nuit (voitures comme camions). À la descente, la vitesse est de 2 km/h plus élevée.

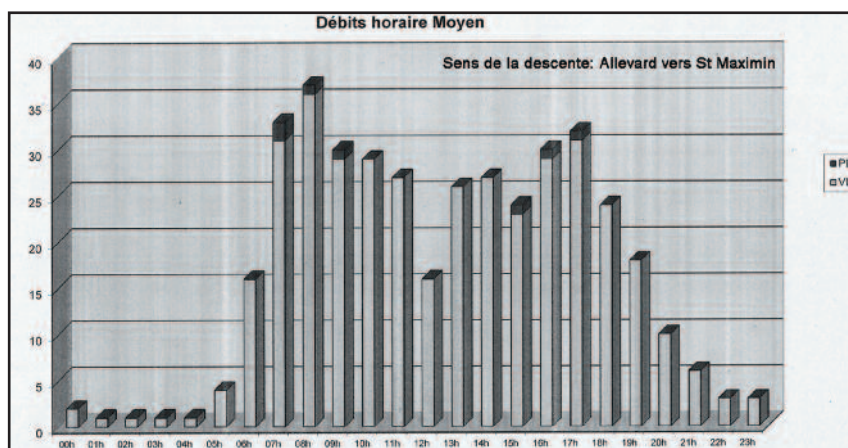
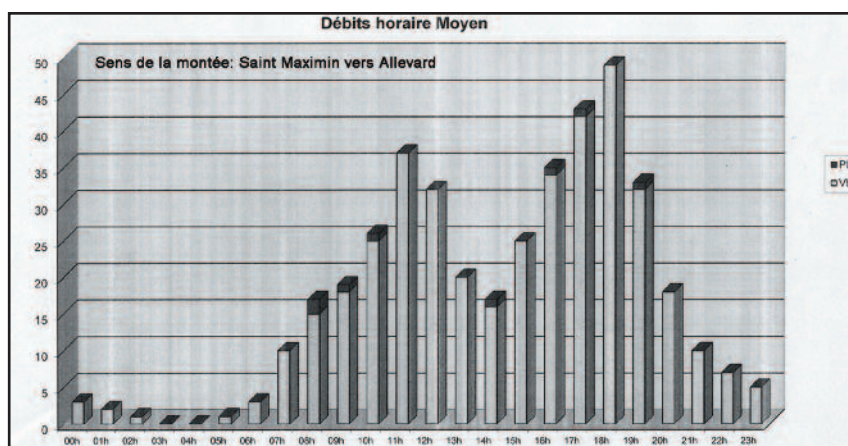
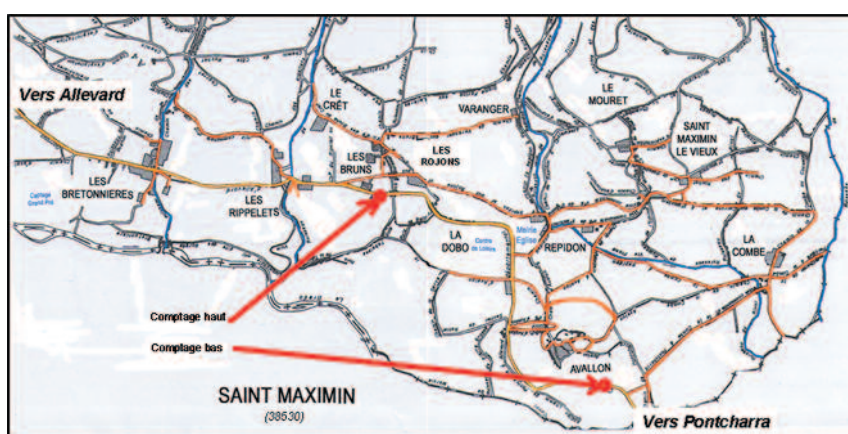
Pour ce qui est du point de comptage en haut, ce sont 5 000 véhicules qui ont été comptés durant toute la période, soit 400 véhicules/jour à la montée et autant à la descente. Le trafic de nuit est similaire à celui du point bas, et les vitesses constatées sont très légèrement inférieures de 2 à 3 km/h.

Les deux graphiques ci-joints mettent en évidence le trafic selon l'heure de la journée (l'un pour la montée, l'autre pour la descente). On constate, le matin, une pointe de descentes entre 7 heures et 8 heures : ce sont les gens qui descendent travailler dans la vallée. On les retrouve, naturellement, le soir, entre 17 heures et 18 heures. Mais, à ces premiers flux de véhicules, il faut ajouter les personnes qui vont faire leurs courses à Pontcharra ou dans la vallée. On les voit descendre entre 9 heures et 11 heures et remonter entre 11 heures et 12 heures ; de même, l'après-midi, on constate des descentes de 13 heures à 15 heures et des remontées entre 17 heures et 18 heures, qui se cumu-

lent aux retours du travail (d'où des remontées plus importantes de 17 heures à 18 heures que des descentes de 7 heures à 8 heures).

Enfin, concernant la vitesse, et contrairement à ce que certains croyaient, il n'y a que très peu d'excès de vitesse... ce qui fait 3 excès de vitesse par jour ! À noter que, parmi eux, près de la moitié de ces excès ne dépassent pas 10 % de la vitesse maximum. En conclusion : on observe entre 1 à 2 véhicules par jour en réel excès de vitesse...

Cela relativise certains discours parfois « alarmistes », même s'il nous faut tous rester vigilants, pour des raisons évidentes de sécurité. ■



## Prévention des fuites d'eau

Afin de surveiller votre consommation d'eau, nous vous invitons à noter régulièrement l'index de votre compteur d'eau. Il vous sera alors facile de constater, en comparant d'une année sur l'autre et sur une même période, une éventuelle consommation anormale.

Cette consommation anormale peut provenir d'une fuite après compteur, notamment sur votre canalisation enterrée.

Pour la déceler, relevez l'index de votre compteur avant d'aller vous coucher (avant de partir en vacances), après avoir vérifié qu'aucune installation utilisant de l'eau ne fonctionne. À votre réveil (ou à votre retour de congés), avant d'avoir fait couler l'eau, contrôlez à nouveau l'index de votre compteur. S'il a changé, votre installation fuit.

Afin de protéger vos installations intérieures (notamment les chauffe-eau, qui peuvent être sujets à des fuites), nous vous conseillons de mettre en place en aval du compteur un réducteur de pression.

Mais il peut y avoir d'autres causes à une surconsommation ou à une consommation nocturne. Il peut s'agir notamment de :

- un robinet qui fuit (de plusieurs m<sup>3</sup> à plusieurs dizaines de m<sup>3</sup> par an) ;
- une chasse d'eau qui fuit (plusieurs dizaines de m<sup>3</sup> par an, voire plusieurs centaines de m<sup>3</sup>)...



À titre indicatif, voyez ci-dessous quelques ordres de grandeur de consommation type (même si ces moyennes peuvent varier sensiblement en fonction du mode de vie) :

- une famille, avec deux enfants : 120 m<sup>3</sup> par an.
- un lave-linge consomme de 60 à 130 litres, selon le programme ;
- un lave-vaisselle peut consommer jusqu'à 40 litres, selon le programme ;
- vaisselle à la main : 20 litres ;
- eau nécessaire à la cuisine : de 5 à 8 litres, par personne et par jour ;
- toilette au lavabo : 5 litres ;
- chasse d'eau : de 10 à 12 litres ;
- douche : de 60 à 80 litres ;
- bain : 200 litres ;
- arrosage des pelouses : de 17 à 20 litres/m<sup>2</sup>/ jour ;
- lavage de voiture : 200 litres.

Voilà quelques données qui peuvent aussi expliquer la consommation, parfois élevée, relevée au compteur. En surveillant votre compteur et en gérant au mieux votre consommation, vous éviterez les mauvaises surprises de vos factures d'eau ! ■

## Bilan du Téléthon 2012



L'animation proposée par la commune et les associations, le 8 décembre dernier, a permis de récolter la somme de 1 000,90 €.

Au total, sur Pontcharra et Saint-Maximin c'est 15 267,42 € qui ont été remis à l'Association française contre les myopathies (AFM). Merci encore pour votre générosité ! ■



## Les incivilités coûtent cher !

Nous avons tous remarqué les dépôts sauvages d'ordures et déchets en tout genre, autour des conteneurs de tri sélectif, au pied de la montée de Saint-Maximin... Le service Technique municipal passe tous les jours pour vérifier les abords de ces conteneurs et nettoyer, si nécessaire.

Certains étourdis y déposent leurs ordures ménagères... oubliant que le camion passe tous les vendredis ! Mais ils oublient aussi que, dans leurs sacs à ordures, ils ont parfois jeté des enveloppes à leur nom !... ce qui nous a permis, à plusieurs reprises, de remonter jusqu'à eux et de leur rappeler la réglementation. Mais les dépôts ne se limitent pas qu'à cela : tout récemment, c'étaient carrément des morceaux de placoplâtre qui ont été jetés... comme s'il n'y avait pas de déchetterie à Pontcharra !

Nous avons quantifié, puis chiffré le temps passé par les services municipaux, sur plusieurs années, pour entretenir cet espace-là, uniquement. Salaires, charges, véhicule... nous en

avons effectué l'estimation et établi un coût moyen de 6 000 € par an !... uniquement pour « réparer ces incivilités »... Et cela, certes, c'est la commune qui paie, mais, derrière, ce sont tous ses habitants, même s'il y a des personnes extérieures à la commune qui contribuent à ces dépôts sauvages...



C'est pourquoi, d'une part, nous invitons tous les habitants à respecter notre environnement et les moyens qui sont à notre disposition (ramassage hebdomadaire des ordures, déchetterie...), et, d'autre part, l'équipe municipale étudie différentes solutions, efficaces, en particulier de vidéosurveillance de ce lieu dont l'entretien nous coûte si

cher... Les habitants seront tenus informés des décisions en la matière.

En cette période de crise, il y aurait certainement des utilisations plus judicieuses de ces 6 000 € que de réparer les incivilités d'une minorité sans gêne... Merci à tous de nous aider à tenir notre commune propre ! ■

## Veillée de contes à Saint-Maximin, vendredi 30 novembre 2012

*À l'initiative de l'Association sportive de Saint-Maximin*

Pendant une heure et quart, la compagnie Cadeau d'histoires de Crolles nous a transportés dans la campagne d'autrefois, au temps où le loup effrayait les villageois...

au temps où les animaux parlaient.

Emportés par la magie des contes et des fables d'hier et d'aujourd'hui, grands ou petits, nous sommes restés attentifs jusqu'à la fin de l'histoire...

Certes, nous avons eu un peu peur parfois, mais nous avons bien ri aussi. Nous avons compris les belles qualités de cœur de ces héros gentils et invincibles. Nous nous sommes presque pris de compassion pour ce pauvre loup... nous avons suivi avec attention les mésaventures de ces



personnages de légende peu scrupuleux...

Le dénouement de l'histoire est parfois triste pour celui qui a tenté de faire peur... et l'on rit

bien souvent à ses dépens. Les contes ont une morale... ils sont la sagesse.

Merci à toutes les personnes qui ont partagé avec nous ce moment de magie... de nostalgie aussi. Merci

aux conteuses et au conteur de nous avoir permis de laisser aller notre imagination vers nos souvenirs d'enfance...

En effet, nous pouvons dire : « Le conte n'a pas d'âge... il n'y a pas d'âge pour le conte ».

Christiane et Marie-Françoise. ■

## Restaurations au village

La commission Patrimoine est particulièrement heureuse de constater que les habitants de notre village tiennent à leur cadre de vie et entretiennent leur patrimoine. Nombre de petits gestes ou de travaux plus importants révèlent ainsi une prise de conscience de l'harmonie architecturale des hameaux.

C'est ainsi que, dernièrement, à Les Rippelets, M. et M<sup>me</sup> David, ainsi que M. et M<sup>me</sup> Thirion (photo), ont admirablement bien restauré, et même reconstruit, leur mur en pierres, en limite de propriété, avec un souci esthétique de conservation du travail des anciens.

Prenez le temps d'admirer ces murs reconstruits de pierres touchées, caressées et posées depuis des générations d'habitants du village. Nous savons en effet que ces pierres, sorties des labours ou carrières près du village, ont été utilisées plusieurs fois, car les matériaux étaient chers, lourds et difficiles à transporter, et l'on n'hésitait pas à détruire pour reconstruire. Un grand merci à tous ceux qui restaurent, construisent, conservent et décoorent en gardant l'esprit d'unité de notre village. La commission Patrimoine félicite et encourage ces initiatives personnelles de restauration qui sont, ne l'oublions pas, également destinées à tous. Si vous



avez des projets de cet ordre, et de même si vous souhaitez vous débarrasser de pierres qui vous encombrant, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des conseils ou une aide.

Toujours en ce qui concerne la restauration du patrimoine de notre commune, les travaux entrepris pour la restauration de l'oratoire de Les Rippelets sont terminés. Ils ont fait l'objet de

subventions par la communauté de communes Le Grésivaudan, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine. Ils ont été réalisés par Laurence Étienne (photo), de Les Rojons. Concernant l'origine et la fonction de cet oratoire, M. Didon et M<sup>me</sup> Denolly nous ont expliqué que, lors des processions ou enterrements, le cortège s'arrêtait le temps d'une courte prière faite par le curé, avant de reprendre le chemin de l'église. Certains habitants se signaient également quand ils passaient devant l'oratoire, ainsi que devant les

nombreuses croix en bois qui bordaient les routes et chemins dans un passé encore pas si lointain. Ces croix, dit-on, étaient édifiées en souvenir du passage de prêtres itinérants, s'arrêtant pour quelques jours dans notre paroisse, avant de poursuivre leur chemin. Ces séjours étaient appelés des « missions ». ■

## Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants, et les personnes âgées de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2012 et le 28 février 2013, ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour s'inscrire sur les listes électorales (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

**Une permanence sera assurée en mairie, le lundi 31 décembre, de 15 heures à 16 h 30. ■**



## Une habitante de Saint-Maximin ouvre un nouveau cabinet infirmier

Perrine Machurat, infirmière (IDE) habitant Saint-Maximin, vient d'ouvrir un nouveau cabinet infirmier à Pontcharra, avec Nathalie Donzel-Ihler, native de Pontcharra, également infirmière (IDE). Cette dernière a passé plus de dix ans en hôpital à Paris, puis à la clinique Belledonne en réanimation cardiaque. Ses parents sont bien connus dans notre région.

Elles interviennent bien évidemment à domicile dans les communes environnantes, mais assurent également des permanences à leur cabinet : 12, place Bayard, 38530 Pontcharra (à côté de la Banque de Savoie) - tél. 04 38 92 11 30. Permanences (prises de sang, notamment) les lundi et mardi, de 6 h 45 à 7 h 15.

Perrine Machurat, elle, est bien connue, chez nous, à Saint-Maximin. Elle habite à Avallon et ses deux enfants (Nolan et Tim) vont à l'école de Saint-Maximin, et on la retrouve parmi les

parents d'élèves qui se bougent...

Souvenez-vous : fin 2009-début 2010, c'était elle, dynamique et toujours souriante, qui avait été un élément moteur dans la mobilisation de parents, puis dans les négociations avec la mairie, pour l'installation de la structure de jeux, dans le parc, à Répidon, à côté de l'école...



Depuis mai 2010, chacun pourra constater que cette structure de jeux est très fréquentée, quotidiennement, et que l'espace tout autour est devenu un véritable « lieu de rencontre : parents et enfants », à chaque sortie de l'école...

Et, depuis la fermeture du dernier bistrot de Saint-Maximin... c'est désormais le seul lieu de rencontres et d'échanges, au quotidien, dans la commune !

Nous souhaitons donc bon courage pour leur installation à Perrine Machurat et à sa collègue, Nathalie Donzel-Ihler, et bon vent à leur nouveau cabinet infirmier ! ■

## Avis de fermeture de la mairie



Par décision du maire, **la mairie de Saint-Maximin sera fermée le lundi 24 décembre 2012 et le mercredi 2 janvier 2013.**

En cas de besoin, des messages téléphoniques peuvent toujours être déposés (04 76 97 60 19). Ils sont périodiquement relevés. ■

## Ramassage des ordures ménagères

Compte tenu des intempéries possibles durant l'hiver, il est impératif de sortir vos ordures ménagères le jeudi soir, la tournée du ramassage pouvant être décalée (avancée ou reculée) en fonction de la météo. Merci de votre compréhension. ■

## Recensement de la population en 2013

Le recensement de la population de Saint-Maximin se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013.**

Il sera effectué par deux agents dûment mandatés par la mairie. Un courrier avec leur photo vous sera adressé une semaine avant la campagne.



Ces deux agents seront équipés d'une carte de recenseur reproduisant leur photo. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire. Vos réponses resteront confidentielles. ■